

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le huit juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cardet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 juillet 2026

Date d'affichage : le 2 juillet 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 6 = 50

Votants par procuration : 6

Absents excusés : 3

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, ENJOLRAS Patrick, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, MM. MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. CAUVIN Bernard à Mme SEGURA Delphine

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme LE ROUX Laetitia

Mmes OCHRYMCZUK Anny à Mme AGNIEL Virginie

Mme REMILLY Christine à M. GOURDIN Roland

Absents excusés : M. PINCHARD Philippe, Mmes MEUNIER Hélène, LEFORT Véronique.

Absents : MM. METGE Alain, ALLEN Cédric, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Delphine

Début de séance : 18h30

Délibération n°113/2026 : Attribution de l'Appel d'Offres Ouvert Européen portant sur l'acquisition et la livraison d'un châssis cabine avec compacteur à rouleau sur berce et bras de levage hydraulique.

Fabien CRUVEILLER indique que dans le cadre de ses compétences sur les déchets, la Communauté de communes souhaite s'équiper d'un véhicule avec compacteur pour le tassage des déchets dans les bennes des 3 déchèteries intercommunales.

Dans cette optique, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol a lancé un marché pour l'acquisition et la livraison d'un châssis cabine avec compacteur à rouleau sur berce et bras de levage hydraulique pour le tassage des déchets dans les bennes des 3 déchèteries intercommunales, y compris la formation du personnel à l'utilisation du futur équipement.

Il précise que la CAO s'est réunie le lundi 22 juin 2026 à 15h30 et a adopté les présentes propositions dont il donne lecture .

RAPPORT DE PRESENTATION

I - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13 bis rue du Docteur Rocheblave

30 260 QUISSAC

(04 66 93 06 12 . marches-publics@piemont-cevenol.fr

Signataire du marché : le Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé par délibération prise en conseil communautaire du 29 avril 2026.

II - Contexte et objet du marché

Contexte :

La consultation s'inscrit dans le cadre d'une opération : NON

Les besoins à satisfaire feront l'objet, outre la présente consultation, d'une future consultation : NON

Objet de la présente consultation :

Acquisition et livraison d'un châssis cabine avec compacteur à rouleau sur berce et bras de levage hydraulique

III - Dispositions générales

Le présent marché est un marché classique de fourniture.

Mode de dévolution :

☒ Entreprise individuelle et/ou groupement (aucune forme de groupement imposée)

Type de marché :

Le présent marché est pris en application du Code de la commande publique. La procédure de passation utilisée est la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert Européen (AOOE) passée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20260708-CCPC_113_08

Forme des prix :

Les prestations sont réglées par un prix forfaitaire selon les stipulations de l'article 7.1 du CCP, de l'acte d'engagement et de la Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire.

Variantes :

- Variante à l'initiative des candidats : interdite
- Variante à l'initiative de la collectivité :

Conformément à l'article R.2151-8 du Code de la commande publique, la consultation comporte une variante exigée, en plus de l'offre de base.

Cette variante porte sur l'électrification du système d'entraînement hydraulique du bras de levage hydraulique utilisé pour la manipulation de la berce,

La variante exigée doit proposer une technologie permettant l'alimentation électrique de tout ou partie du circuit hydraulique, dans des conditions normales d'exploitation.

Conditions d'exécution particulières :

Aucune

Clauses sociales et environnementales :

Non

Carte d'achat :

Sans objet

IV - Procédure

Procédure choisie :

La procédure de passation utilisée est : Appel d'Offres Ouvert Européen

Mesures prise par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer que la concurrence n'a pas été faussée par des études et échanges préalables avec des opérateurs économiques :

- Publication sur le profil acheteur de la collectivité ainsi qu'au BOAMP et au JOUE.

Modalités de la publicité et de la mise en concurrence :

- Avis d'appel public à concurrence en date du 28/04/2026
- Organes et dates de publication :
 - Profil acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, le 29/04/2026
 - BOAMP, le 29/04/2026
 - JOUE, le 29/04/2026

Envoi de l'AAPC par voie électronique : oui

Réduction des délais : Conformément à l'article R. 2182-1 du Code de la commande publique, le délai de 16 jours de « stand still » pour la signature du marché est ramené à 11 jours en cas de transmission par voie électronique.

Accès aux documents de la consultation par voie électronique : oui

Nombre de candidats admis à présenter une offre : Sans limitation

Date et heure limite de réception des plis : 10/06/2026 à 12h00

Nature des plis : candidatures et offres

Délai de validité des offres : 180 jours

Instance d'attribution : Le Conseil Communautaire

Aucun conflit d'intérêt n'a été décelé dans le cadre de cette procédure.

V - Ouverture des plis

Nombre de plis dématérialisés reçus :

- Dans les délais : 3
- Hors délais : 0

Date de l'ouverture des plis : 10/06/2026 à 14h00

Ouverture des plis assurée par : Monsieur Yann COBUT – Responsable du service marchés publics

VI - Liste des candidatures reçues

N° de Pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
1	S.A.S VVO 19 Chemin du Midi 84300 Cavaillon Tel : 04 90 76 42 42 Courriel : imane.nissif@sasgrm.fr Siret : 408 541 829 000 37
2	S.A.S OCCITANIE POIDS LOURDS Route de Narbonne 34440 Colombiers Tel : 04 67 11 88 88 Courriel : l.faison@oplvi.fr Siret : 312 990 658 000 14
3	S.A.S GARD VI – CHABAS AVIGNON 67 Route de Nîmes – BP 25 30540 Milhaud Tel : 04 66 74 32 33 Courriel : ereynes@chabas-avignon.com Siret : 387 516 180 000 57

VII - Admission des candidatures

Niveaux minimum : sans objet

Plis	Candidats	ANALYSE			DECISIONS	
		Capacités financières	Situation Juridique	Références	Admis	Motifs élimination
1	SAS VVO	☒ Suffisant ☐ Insuffisant	☒ Suffisant ☐ Insuffisant	☒ Suffisante ☐ Insuffisante	ü	
2	SAS OCCITANIE POIDS LOURDS	☒ Suffisant ☐ Insuffisant	☒ Suffisant ☐ Insuffisant	☒ Suffisante ☐ Insuffisante	ü	
3	SAS GARD VI – CHABAS AVIGNON	☒ Suffisant ☐ Insuffisant	☒ Suffisant ☐ Insuffisant	☒ Suffisante ☐ Insuffisante	ü	

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20260708-CCPC_113_08

VIII - Admission des offres

Plis	Candidats	ANALYSE				DECISIONS	
		Complète	Irrégulière	Inappropriée	Inacceptable	Admise	Motifs élimination
1	SAS VVO	x				x	
2	SAS OCCITANIE POIDS LOURDS	x				x	
3	SAS GARD VI - CHABAS AVIGNON	x				x	

IX - Analyse des offres

Rappel des critères d'analyse au titre du marché :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Apprécié au regard du montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. Le calcul du prix se fera suivant la formule suivante : <i>(Meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix)</i> Le candidat proposant l'offre la plus avantageuse obtiendra la note maximum à savoir 50/50.	50 %
2-Valeur technique sur la base du cadre de mémoire technique détaillant de manière précise les éléments suivants (accompagné de l'ensemble des fiches techniques des produits proposés ainsi que des documents jugés nécessaire par le candidat pour la bonne compréhension de son offre) <u>(il est demandé aux candidats de répondre uniquement dans le cadre de mémoire technique, si des informations nécessaires sont présentes sur des documents annexes, le candidat précisera le document et la page ou trouver lesdites informations sur le cadre de mémoire technique) :</u>	35 %
2.1 - Fiches techniques et homologation du matériel proposé	15 %
2.2 - Taux de compactage par matériaux et limite d'utilisation du matériel proposé	15 %
2.3 - Procédure en cas d'immobilisation prolongée du matériel	5 %
3-Garantie (accompagné de l'ensemble des documents jugés nécessaire par le candidat pour la bonne compréhension de son offre) <u>(il est demandé aux candidats de répondre uniquement dans le cadre de mémoire technique, si des informations nécessaires sont présentes sur des documents annexes, le candidat précisera le document et la page ou trouver lesdites informations sur le cadre de mémoire technique) :</u>	15 %
3.1 - Durée de garantie du châssis cabine	3 %
3.2 - Durée de garantie du compacteur à rouleau	3 %
3.4 - Durée de garantie du bras de levage hydraulique	3 %
3.5 - Modalités de garantie du châssis cabine	2 %
3.6 - Modalités de garantie du compacteur à rouleau	2 %
3.7 - Modalités de garantie du bras de levage hydraulique	2 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient

constatées dans l'offre du candidat (AE, DPGF), l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Demande de précisions ou de compléments : Non

Négociation : Interdite en procédure formalisée

Analyse de l'offre : Solution de base

Analyse de l'offre : Variante

Plis	Candidats	NOTATION		
		Critère du Prix (TTC)	Notes Valeur Technique	Note totale
1	SAS VVO	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</u> <u>Montant de l'offre :</u> 270 000 €HT Soit 324 000€ TTC <u>Note sur 50 :</u> 47.37 / 50	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 35 :</u> 32 / 35 <u>3 - Garantie :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 15 :</u> 14 / 15	93.37 / 100
1	SAS VVO	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</u> <u>Montant de l'offre :</u> 441 500 €HT Soit 529 800 € TTC <u>Note sur 50 :</u> 28.97 / 50	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 35 :</u> 17 / 35 <u>3 - Garantie :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 15 :</u> 14 / 15	59.97 / 100
2	SAS OCCITANIE POIDS LOURDS	<u>Analyse Prix :</u>	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u>	94.55 / 100

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20260708-CCPC_113_08

Plis	Candidats	NOTATION		
		Critère du Prix (TTC)	Notes Valeur Technique	Note totale
		<u>1- Montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</u> <u>Montant de l'offre :</u> 269 000 € HT Soit 322 800 € TTC <u>Note sur 50 :</u> 47.55 / 50	Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 35 :</u> 33 / 35 <u>3 - Garantie :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 15 :</u> 14 / 15	
2	SAS OCCITANIE POIDS LOURDS	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</u> <u>Montant de l'offre :</u> 468 000 € HT Soit 561 600 € TTC <u>Note sur 50 :</u> 27.33 / 50	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 35 :</u> 19 / 35 <u>3 - Garantie :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 15 :</u> 14 / 15	60.33 / 100
3	SAS GARD VI - CHABAS AVIGNON	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</u> <u>Montant de l'offre :</u> 255 800 € HT Soit 306 960 € TTC <u>Note sur 50 :</u> 50 / 50	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 35 :</u> 34 / 35 <u>3 - Garantie :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document.	97 / 100

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20260708-CCPC_113_08

Plis	Candidats	NOTATION		
		Critère du Prix (TTC)	Notes Valeur Technique	Note totale
			<u>Note sur 15</u> : 13 / 15	
3	SAS GARD VI - CHABAS AVIGNON	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</u> <u>Montant de l'offre :</u> 375 800 € HT Soit 450 960 € TTC <u>Note sur 50 :</u> 34.03 / 50	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 35</u> : 34 / 35 <u>3 - Garantie :</u> Le détail des notations est précisé dans le rapport d'analyse des offres annexé au présent document. <u>Note sur 15</u> : 13 / 15	81.03 / 100

X - Classement

Classement réalisé conjointement par le Pôle Aménagement et Développement Durable et le Service marchés publics

Acquisition et livraison d'un châssis cabine avec compacteur à rouleau sur berce et bras de levage hydraulique		
N° de pli	Candidat	Classement
3	SAS GARD VI - CHABAS AVIGNON (Solution de base)	1er

XI - Proposition d'attribution

N° de pli	Candidat	Montant de l'offre en € en HT et en TTC	Motifs de l'attribution
3	SAS GARD VI - CHABAS AVIGNON (Solution de base)	<u>Montant de l'offre :</u> 255 800 € HT Soit 306 960 € TTC	Au regard de la mise en concurrence sur le présent marché, il apparaît que l'offre de la société SAS GARD VI - CHABAS AVIGNON, au titre de la solution de base, apporte à la fois les garanties techniques d'un véhicule et de sa livraison dans les règles de l'art tout en restant dans une enveloppe financière cohérente et en adéquation avec les besoins recensés et les montants estimés pour ledit marché. C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'il est proposé de retenir la proposition, au titre de la solution de base.

			base, de la société SAS GARD VI - CHABAS AVIGNON pour le présent marché.
--	--	--	---

XII - Motifs de rejet

Sans objet.

XIII - Notification

Notification aux candidats non retenus par voie électronique : oui (<https://www.achatpublic.com>)

Notification à l'attributaire par voie électronique : oui (<https://www.achatpublic.com>)

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver et d'entériner l'attribution de la procédure passée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique portant sur l'acquisition et livraison d'un châssis cabine avec compacteur à rouleau sur berce et bras de levage hydraulique.
- D'attribuer le marché public à la société suivante au titre de la solution de base :
 - La société S.A.S GARD VI - CHABAS AVIGNON sise 67 Route de Nîmes - BP 25 - 30540 Milhaud
- D'autoriser le Président à signer le marché, au titre de la solution de base, avec le candidat retenu sous réserve de production et de conformité des documents exigibles ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution dudit marché au titre de la solution de base pour l'ensemble de sa durée ;

Olivier GAILLARD souhaite avoir des explications concernant le coût du marché, sachant que le seuil des marchés est toujours en Hors Taxes, alors qu'ici le rapport d'analyse est en TTC ?

Fabien CRUVEILLER indique qu'en effet les marchés sont en HT, il s'agit d'une erreur, que nous allons corriger dans le cadre du compte rendu. A cet effet, il donne le montant HT du cout du véhicule à savoir 255 800 € HT.

Jean-Martin DELORME comprend le choix d'un carburant pétrolier plutôt qu'une solution électrique au vu de la grande différence de coût, cependant, il souhaiterait connaître la durée de vie de cet équipement ?

Lionel JEAN indique que la durée d'amortissement financier est de 8 ans, mais avec un bon entretien la durée de vie peut être allongée à 10/15 ans.

Le Conseil Communautaire,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Considérant la procédure d'attribution de la procédure passée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver et d'entériner l'attribution de la procédure passée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

de la commande publique portant sur l'acquisition et livraison d'un châssis cabine avec compacteur à rouleau sur berce et bras de levage hydraulique.

- d'attribuer le marché public à la société suivante au titre de la solution de base :
- La société S.A.S GARD VI – CHABAS AVIGNON sise 67 Route de Nîmes – BP 25 - 30540 Milhaud
- d'autoriser le Président à signer le marché, au titre de la solution de base, avec le candidat retenu sous réserve de production et de conformité des documents exigibles ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution dudit marché au titre de la solution de base pour l'ensemble de sa durée

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 16.07.26
- de la publication : 16.07.26

Analyse des offres du marché d'acquisition et livraison d'un châssis cabine avec compacteur à rouleau sur berce et bras de levage hydraulique.

N° de pli	Nom de l'entreprise	Type d'offre	Tranche ou PSE	Critère du prix TTC (50 %)			Valeur Technique (35%)			Garnatie (15%)			Note totale (100 %)	Classement
				Offre	Négociation	Note du prix	Sous critères		Note VT	Sous critères		Note G		
Lot 1 Conception, élaboration et livraison des repas et collations pour les EAJE.														
1	SAS VVO	Solution de base		Montant de la DPGF : 324 000 € TTC	Interdite en procédure formalisée	47,37 /50	1 - Fiches Techniques et homologation	15/15	32/35	1- Garantie du châssis	3 / 3	14 / 15	93,37 / 100	3ème
							2 - Taux de compactage	15/15		2 - Garantie du compacteur	3 / 3			
							3 - Procédure en cas d'immobilisation	2/5		3 - Garantie du bras de levage	2 / 3			
										4 - Modalité de garantie du châssis	2 / 2			
										5 - Modalité de garantie du compacteur	2 / 2			
		6 - Modalité de garantie du bras de levage	2 / 2											
1	SAS VVO	Variante n°1		Montant de la DPGF : 529 800 € TTC	Interdite en procédure formalisée	28,97 /50	1 - Fiches Techniques et homologation	0/15	17/35	1- Garantie du châssis	3 / 3	14 / 15	59,97 / 100	6ème
							2 - Taux de compactage	15/15		2 - Garantie du compacteur	3 / 3			
							3 - Procédure en cas d'immobilisation	2/5		3 - Garantie du bras de levage	2 / 3			
										4 - Modalité de garantie du châssis	2 / 2			
										5 - Modalité de garantie du compacteur	2 / 2			
		6 - Modalité de garantie du bras de levage	2 / 2											
2	SAS OCCITANIE POIDS LOURDS	Solution de base		Montant de la DPGF : 322 800 € TTC	Interdite en procédure formalisée	47,55 /50	1 - Fiches Techniques et homologation	14/15	33/35	1- Garantie du châssis	2 / 3	14 / 15	94,55 / 100	2ème
							2 - Taux de compactage	15/15		2 - Garantie du compacteur	3 / 3			
							3 - Procédure en cas d'immobilisation	4/5		3 - Garantie du bras de levage	3 / 3			
										4 - Modalité de garantie du châssis	2 / 2			
										5 - Modalité de garantie du compacteur	2 / 2			
		6 - Modalité de garantie du bras de levage	2 / 2											
2	SAS OCCITANIE POIDS LOURDS	Variante n°1		Montant de la DPGF : 561 600 € TTC	Interdite en procédure formalisée	27,33 /50	1 - Fiches Techniques et homologation	0/15	19/35	1- Garantie du châssis	2 / 3	14 / 15	60,33 / 100	5ème
							2 - Taux de compactage	15/15		2 - Garantie du compacteur	3 / 3			
							3 - Procédure en cas d'immobilisation	4/5		3 - Garantie du bras de levage	3 / 3			
										4 - Modalité de garantie du châssis	2 / 2			
										5 - Modalité de garantie du compacteur	2 / 2			
		6 - Modalité de garantie du bras de levage	2 / 2											
3	SAS GARD VI - CHABAS AVIGNON	Solution de base		Montant de la DPGF : 306 960 € TTC	Interdite en procédure formalisée	50 /50	1 - Fiches Techniques et homologation	15/15	34/35	1- Garantie du châssis	2 / 3	13 / 15	97 / 100	1er
							2 - Taux de compactage	15/15		2 - Garantie du compacteur	3 / 3			
							3 - Procédure en cas d'immobilisation	4/5		3 - Garantie du bras de levage	3 / 3			
										4 - Modalité de garantie du châssis	1 / 2			

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2026
Application agréée E-legalite.com

										5 - Modalité de garantie du compacteur	2 / 2			
										6 - Modalité de garantie du bras de levage	2 / 2			
3	SAS GARD VI - CHABAS AVIGNON	Variante n°1		Montant de la DPGF : 450 960 € TTC	Interdite en procédure formalisée	34,03 / 50	1 - Fiches Techniques et homologation	15/15	34/35	1- Garantie du châssis	2 / 3	13 / 15	81,03 / 100	4ème
							2 - Taux de compactage	15/15		2 - Garantie du compacteur	3 / 3			
							3 - Procédure en cas d'immobilisation	4/5		3 - Garantie du bras de levage	3 / 3			
										4 - Modalité de garantie du châssis	1 / 2			
										5 - Modalité de garantie du compacteur	2 / 2			
										6 - Modalité de garantie du bras de levage	2 / 2			